PLAN D'ACTION

PLAN
URGENCE CLIMAT

Nous président!

CONTEXTE

Un plan d'urgence pour se relever d'un été dramatique, et préparer la suite

L'été 2026 a battu tous les records de chaleur en France : **juin puis juillet ont chacun été les mois les plus chauds jamais mesurés** depuis le début des relevés, en 1900. La pluie a cruellement manqué : environ 40 % de précipitations en moins sur toute la saison, et jusqu'à 70 % en moins en juillet. Les sols ont atteint un niveau de sécheresse inédit, encore plus sévère qu'en 1976 et 2022, années de sécheresses historiques. Près de 1 400 cours d'eau étaient à sec cet été, deux fois plus qu'en 2025 et plus qu'en 2022. **Plus de 40 000 personnes ont été privées d'eau au robinet au mois d'août.**

La chaleur et la sécheresse ont nourri des incendies d'une ampleur inédite : environ 120 000 hectares de végétation partis en fumée en France, **4 pompiers ont trouvé la mort en luttant contre les flammes**, et 220 000 personnes ont été évacuées de leur domicile rien qu'en Gironde.

La sécheresse a aussi très durement frappé le monde agricole : **près de la moitié de la production de légumes a été détruite**, la production de fourrage a baissé de plus d'un tiers, pendant que baissaient aussi la production laitière et les rendements des grandes cultures. Des millions d'animaux d'élevage sont morts de la chaleur, en particulier les volailles des exploitations intensives.

La crise climatique que nous affrontons appelle une réponse d'ensemble, planifiée et organisée. C'est l'objet de notre cahier de campagne dédié au « travaillisme écologique ». **Mais le choc de cet été exige aussi un plan d'urgence, avec des mesures applicables immédiatement.** C'est le plan que nous présentons ici. Ce plan n'est pas une réponse complète et exhaustive aux problématiques d'adaptation au changement climatique : il combine des mesures immédiates et de court-moyen terme, pour éviter que l'été d'impréparation dramatique que nous venons de vivre ne se reproduise.

L'ÉTÉ 2026
EN CHIFFRES

–40 % de précipitations sur toute la saison, et jusqu'à 70 % en moins en juillet.

1 400 cours d'eau à sec cet été, deux fois plus qu'en 2025 et plus qu'en 2022.

40 000 personnes privées d'eau au robinet au mois d'août.

120 000 hectares de végétation partis en fumée en France.

220 000 personnes évacuées de leur domicile rien qu'en Gironde.

4 pompiers ont trouvé la mort en luttant contre les flammes.

PARTIE I

DES AIDES IMMÉDIATES POUR FAIRE FACE

1

DES MOYENS À LA HAUTEUR POUR LES POMPIERS ET LA SÉCURITÉ CIVILE.

Des moyens d'intervention adaptés aux nouvelles menaces

De manière criante cet été, les pompiers et la sécurité civile ne disposaient pas de moyens suffisants sur le front la situation des incendies. Selon l'intersyndicale :

> *« La doctrine française d'attaque rapide et massive des feux naissants, longtemps reconnue comme l'une des plus efficaces au monde, devient de plus en plus difficile à mettre en œuvre faute de moyens humains et matériels suffisants. »*

Nous proposons ainsi de renforcer les équipements, notamment sur les points suivants :

- Les **équipements de détection des incendies** (notamment des drones), et la modernisation des **outils de gestion de crise**.
- Les **camions-citernes** : les SDIS disposent d'environ 4 000 camions-citernes pour combattre les feux de forêt, contre 5 000 il y a 20 ans. 1 000 camions-citernes feux de forêt ont disparu en 20 ans. Chiffres avancés par les pompiers dans le CP de l'intersyndicale. **Acheter 1 000 camions neufs** coûterait environ 500 millions d'euros, étalés sur 5 ans.
- Les **Canadair** : le gouvernement Attal a coupé 50 M€ dans le budget de la sécurité civile en 2024, ce qui a entraîné l'annulation de la commande de 2 Canadair sur les 4 prévus. Ce plan n'était de toute façon pas au niveau : la flotte actuelle de 12 Canadair ne permet pas de traiter tous les feux simultanés observés en 2026 (jusqu'à 50 en même temps). Nous proposons de **monter à une trentaine de Canadair** (ou

avions équivalents), afin de pouvoir couvrir une trentaine de feux en parallèle. Le coût d'investissement pour 18 avions bombardiers d'eau supplémentaires est estimé à 900 millions d'euros, coût à lisser sur 5 ou 6 ans. **Pour cet achat, nous privilégierons des avions fabriqués en France** : plusieurs entreprises françaises développent des modèles actuellement.

Des équipements de protection des pompiers à la hauteur de leur engagement

- Des **« cagoules filtrantes »**, fabriquées en France, pour tous les soldats du feu. Elles coûtent 80 euros l'unité, contre 6 euros pour une cagoule classique. Les pompiers doivent actuellement se partager une cagoule à plusieurs.
- Des **détecteurs de monoxyde de carbone** pour chaque pompier.

Un renforcement des moyens humains

Outre les moyens matériels, nous devons renforcer les moyens humains dont disposent les pompiers et la sécurité civile. Nous proposons ainsi de :

- **Recruter davantage de pompiers professionnels** : ils sont actuellement 44 000, les syndicats demandent 21 000 pompiers professionnels de plus[1]. Nous proposons une augmentation des effectifs de 10 % par an, permettant d'atteindre **+20 000 sapeurs-pompiers professionnels à l'horizon 2030**.

  1. https://www.sudradio.fr/societe/decus-et-a-bout-les-pompiers-appellent-a-la-mobilisation-pour-obtenir-des-moyens

- **Revaloriser les salaires des sapeurs-pompiers professionnels de 10 %.**
- **Faire bénéficier les pompiers du « statut de travailleurs essentiels » proposé par Debout !** Les pompiers sont évidemment des travailleurs et travailleuses essentiels de la Nation : Nous président, ils bénéficieront du statut dédié à ces travailleurs, qui permet notamment un **accès facilité à la formation professionnelle et au 1 % logement**, comme présenté dans notre livret « Pour un statut des

travailleurs et travailleuses essentiels ». Ce statut prévoit aussi des **trimestres additionnels pour la retraite** pour les métiers exposés à un critère de pénibilité, ce qui est évidemment le cas des pompiers.

- **Recruter davantage de pompiers volontaires.** Le nombre de pompiers volontaires est en baisse d'environ 1 % par an depuis 20 ans : il faut stopper et inverser cette tendance. Pour cela nous proposons **une revalorisation de leur indemnité de 15 %**, et augmenter leurs effectifs de 10 % en 5 ans.

Au global, le renforcement des moyens humains coûterait environ 1 milliard d'euros par an à horizon 2032, et l'investissement dans de nouveaux matériels est estimé à un peu plus de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans, soit 300 millions d'euros par an. Il faut ajouter aussi des coûts de formation pour les personnels, et des coûts de fonctionnement (carburants…) pour les matériels.

2

SOUTENIR LES VICTIMES DES INCENDIES.

Reconnaître et indemniser les incendies extrêmes comme des catastrophes naturelles

Aussi surprenant que cela puisse paraître, **les incendies extrêmes de cet été ne sont pas considérés par l'État comme des catastrophes naturelles.** Les incendies ne sont en effet pas couverts par le régime des catastrophes naturelles (CatNat). Ils relèvent ainsi des garanties incendies classiques des assurances privées.

Le changement climatique, qui démultiplie le nombre, l'ampleur et les conséquences des incendies, modifie la nature de ce risque. Cet été, pour la première fois en France, les pompiers faisant face à l'incendie de Gironde

ont assisté à la formation d'un *pyrocumulonimbus*, une forme particulière d'orage de feu provoquant éclairs et chutes de braises. En somme, un nuage qui crée de nouveaux incendies. Cet été, il s'en est fallu de peu pour qu'il s'abatte pleinement sur la métropole bordelaise.

Nous modifierons donc les règles du régime CatNat sans attendre la prochaine catastrophe, pour que ces types de phénomènes soient dorénavant considérés comme des catastrophes naturelles et indemnisés en tant que telles.

Un accompagnement psychologique gratuit et direct pour les victimes des incendies et autres catastrophes naturelles

Face aux traumatismes générés par les incendies de cet été, et plus généralement par les catastrophes naturelles, nous créerons un **dispositif de consultations psychologiques complètement gratuit et directement accessible pour les habitants des zones sinistrées**.

Aujourd'hui, le dispositif « Mon soutien psy » permet d'accéder à 12 séances d'accompagnement psychologique, remboursées à 60 % par l'Assurance maladie après orientation par un médecin. Nous proposons une **prise en charge à 100 % et un accès direct de 12 séances pour les habitants des zones sinistrées**, avec la possibilité d'accéder à **12 séances supplémentaires prises en charge après consultation d'un médecin**.

3

SOUTENIR NOS AGRICULTEURS FACE À LA SÉCHERESSE ET SES CONSÉQUENCES.

Cet été 2026 aura cruellement illustré les conséquences du changement climatique en cours. La sécheresse terrible que nous connaissons a des conséquences dramatiques sur les agriculteurs et sur l'alimentation de notre pays. **La moitié de la production de légumes pourrait être perdue cet été**, avec des conséquences sociales en

cascade dans les exploitations maraîchères, du chômage technique aux embauches qu'on ne réalise pas, jusqu'à la fermeture d'exploitation. Outre les légumes, ce sont toutes les cultures qui sont touchées, comme la viticulture ou encore les céréales.

Du côté des éleveurs, les animaux ont largement souffert des chaleurs, en particulier les volailles des élevages intensifs. La pousse des prairies a été réduite de plus d'un tiers par rapport à la moyenne des 30 dernières années : la production laitière est en baisse et l'alimentation du bétail sera compliquée cet hiver.

Cette situation est dramatique pour les agriculteurs, et met sous tension l'alimentation du pays, alors même que les capacités d'importation seront restreintes puisque les autres pays européens ont également subi la sécheresse et les canicules cet été.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT : **UN PLAN « CASI », QUASI RIEN**

Quasiment rien, ou si peu. Le plan du Gouvernement affiche 1,2 milliard d'euros, mais :

- Presque la moitié (520 millions d'euros) abonde le fonctionnement normal de l'Indemnisation de solidarité nationale, sans que les seuils de déclenchement ni les taux de prise en charge ne changent. Sécheresse exceptionnelle, et *business as usual*.
- Plus d'un quart (330 millions d'euros) sont liés au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)… qui bénéficie seulement aux propriétaires fonciers, sans qu'il ne soit exigé que cet argent revienne aux locataires (51 % des terres sont en fermage).
- **Au final, seuls les 235 millions d'euros du « fonds de réarmement agricole », à la main des préfets, sont réellement nouveaux.**

Des mesures d'urgence pour faire face à des pertes agricoles inédites

Depuis la réforme de l'assurance récolte de 2022, l'État met la pression sur les agriculteurs pour qu'ils souscrivent une assurance dont ils ne peuvent parfois pas supporter le coût. Ainsi, année après année, le **taux d'indemnisation de l'Indemnité de solidarité nationale (ISN)** baisse pour les exploitants non assurés. En 2026, ce taux est de 28 % pour les grandes cultures, et il est prévu qu'il soit abaissé à 21 % en 2027 puis 14 % en 2028. Pour les légumes, l'arboriculture et la viticulture, le taux d'indemnisation pour 2026 est de 31,5 % : il est prévu qu'il baisse à 28 % en 2027 et 24,5 % en 2028. Dans un contexte où les primes d'assurance représentent une charge considérable pour des nombreuses exploitations déjà en difficulté financière, **la baisse des taux d'indemnisation est insupportable.**

Pour les exploitants non assurés, les **seuils de déclenchement de l'ISN** sont aussi particulièrement élevés : 30 % de pertes pour l'arboriculture, les petits fruits, les prairies et les cultures spécialisées ; 50 % pour les légumes, les grandes cultures, les cultures industrielles et la viticulture. Le maraîcher non assuré qui perd 40 % de sa récolte ne reçoit donc aucune aide via l'ISN.

Face à cette situation, nous proposons plusieurs mesures d'urgence, avant une remise à plat du système d'indemnisation (voir partie III) et une réorientation progressive et globale de notre modèle agricole (voir notre cahier de campagne dédié à l'agriculture) :

- **Déclenchement de l'ISN à partir de 30 % de pertes pour toutes les filières.**
- **Taux d'indemnisation ISN identique pour les exploitants assurés et non assurés.**
- **Subvention directe de 5 000 € par paysan impacté** pour aider en particulier les petites fermes.
- **Avance anticipée des aides de la PAC** pour soutenir la trésorerie des exploitations.

PARTIE II

ANTICIPER LES PROCHAINES CATASTROPHES

L'urgence climatique exige non seulement de soutenir et de réparer, mais aussi de **mieux nous préparer aux prochains phénomènes climatiques extrêmes.**

I

ANTICIPER LES INONDATIONS DE L'HIVER.

Les crues de 2023-2024 ont nettement dépassé les références inscrites dans les plans de prévention. **La répétition de crues jusqu'ici jugées exceptionnelles demande de revoir la manière dont nous anticipons ces événements** et gérons les risques sur les personnes et les biens.

Ce travail se décline en plusieurs axes : éviter l'installation de nouveaux enjeux au sein des zones inondables, réduire l'exposition des personnes et biens déjà présents, renforcer les solidarités territoriales et les soutiens post-catastrophes.

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation, il faut réduire la vitesse d'écoulement de l'eau. Faire davantage de place à l'eau en étendant les zones d'expansion de crues, investir dans les solutions fondées sur la nature pour ralentir les cours d'eau (méandres, zones humides, etc.), désimperméabiliser et décompacter les sols pour faciliter l'infiltration de l'eau et réduire le ruissellement. Il faut également investir dans l'aménagement urbain, pour le rendre plus résilient face au passage de l'eau.

Nous proposons donc de :

- **Accroître les moyens du Fonds Barnier** de prévention des risques naturels majeurs, de 300 millions d'euros en 2026 à **1 milliard d'euros en 2027**, en **augmentant les taux et plafonds d'aide, en particulier pour les ménages modestes** (prise en charge intégrale du diagnostic, taux de financement de 100 % pour les travaux de réduction de vulnérabilité : installation de batardeaux, clapets anti-retour dans les canalisations, surélévation des installations sensibles, etc.).
- **Généraliser et pérenniser le dispositif expérimental « Mieux reconstruire après inondation » (MIRAPI)**, qui vise à mutualiser les travaux de remise en état avec les travaux de prévention d'inondations futures. Réduire les restes à charge et faciliter les avances de subvention.
- **Assurer une solidarité entre amont et aval** sur la GEMAPI avec un fonds de péréquation.
- Renforcer les **moyens** des Agences de l'eau en matière de **renaturation des cours d'eau et de restauration des zones humides**.
- **Créer une dotation « reconstruction écologique »** pour aider les collectivités territoriales à investir dans l'adaptation de leur territoire au changement climatique, en particulier via les solutions fondées sur la nature.

2

ADAPTER LES TERRITOIRES POUR CONTENIR L'INTENSITÉ DES PROCHAINS INCENDIES.

Compte tenu du dérèglement climatique en cours, les années à venir seront également marquées par les incendies. Nous devons ainsi prendre une série de mesures pour les prévenir et faire en sorte de contenir autant que possible leur intensité. Ces propositions s'inscrivent notamment dans l'esprit de celles formulées par la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur d'un « plan de lutte contre l'assèchement des forêts » et d'expérimentations autour de l'adaptation des forêts.

Ce travail se déploiera sur plusieurs fronts. D'une part, il faudra poursuivre le travail réalisé en matière de **gestion du combustible** (débroussaillage, pâturage, coupures, etc.) et d'adaptation des **essences d'arbres**. D'autre part, il faudra **restaurer les zones humides et renaturer les cours d'eau afin de réhydrater les territoires** et les rendre plus résistants face aux feux. Au cours des dernières années, la recherche scientifique (Fairfax et Whittle, 2020) a par exemple montré que la création de barrages naturels sur les rivières (par exemple par les castors) permet de ralentir l'eau, de la répartir latéralement et de maintenir une nappe superficielle. Résultat : une végétation plus hydratée, qui brûle moins facilement qu'une végétation sèche. **Un nouveau programme de renaturation et réhydratation des territoires**, inspiré de ces travaux de recherche, sera lancé via les Agences de l'eau.

Il faudra également envisager la question des incendies et de l'eau de manière plus large et intégrée. Pour cela, nous développerons de **nouveaux programmes de recherche-action** regroupant paysagistes, hydrologues, écologues, forestiers, pompiers, collectivités territoriales, ainsi que des chercheurs en sciences humaines et sociales. Objectif : **intégrer notre vision des incendies, des sécheresses, des vagues de chaleur pour développer de nouvelles politiques du paysage, de renaturation et d'aménagement durable des territoires** (urbanisme, tourisme, etc.).

PARTIE III

RÉINVENTER LA SOLIDARITÉ NATIONALE DEMAIN : UNE SÉCURITÉ CLIMATIQUE

Le changement climatique fait peser des risques multiples, immenses et croissants. Au vu de l'amplification de ses conséquences au cours des dernières années, notre réponse collective doit changer d'échelle. **Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, notre pays a créé la Sécurité sociale pour que chaque personne puisse être couverte face aux grands risques de l'existence**, en mutualisant les ressources de la nation. Que chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins. **C'est avec cette logique qu'il faut renouer.**

Dans une étude de 2021, France Assureurs estimait que les dégâts causés par des aléas naturels allaient doubler entre 2020 et 2050 par rapport aux trois décennies précédentes, passant d'environ 70 milliards d'euros à plus de 140 milliards d'euros. Depuis plusieurs années déjà, les assureurs augmentent les primes et préparent les esprits à leur incapacité prochaine à assurer les risques climatiques. Henri de Castries, ancien président d'AXA, a ainsi déclaré :

> *« Une augmentation de 2 degrés de la température moyenne dans le monde peut encore être assurable, mais une hausse de 4 degrés ne l'est pas. »*

De fait, la plupart des assureurs se réassurent auprès de la Caisse centrale de réassurance (CCR), détenue par l'État. Les assureurs dédommagent ainsi les victimes jusqu'à une certaine limite, avant que la garantie de l'État ne soit sollicitée. Selon la CCR, malgré la hausse de la surprime en 2025, la hausse du coût des catastrophes d'ici 2050 « *met en péril l'équilibre financier du régime et accroît le risque d'inassurabilité à moyen terme de certains territoires* ». De plus, certains risques échappent à la logique de l'aléa : ils sont certains et donc non assurables, comme le recul du trait de côte causé par l'érosion littorale.

Pour nous, il faut désormais changer de logique. Nous président, nous lancerons un grand cycle de concertation sur l'organisation de la solidarité nationale, pour avancer vers la **création d'une Sécurité climatique, nouvelle branche permanente de la Sécurité sociale.**

Cette nouvelle caisse aura vocation à rassembler, élargir et harmoniser les différents dispositifs qui existent aujourd'hui pour prévenir, indemniser et réparer les dommages causés par le changement climatique (Fonds Barnier, régime CatNat, ISN agricole, régime des calamités agricoles, fonds de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles, érosion littorale et submersions, etc.).

Nous mènerons ce travail de structuration de la solidarité nationale climatique en deux étapes.

I

DÈS LE PRINTEMPS 2027, RENFORCER LES DISPOSITIFS EXISTANTS.

Dès le printemps 2027, nous prendrons des mesures de renforcement et d'élargissement des dispositifs existants. Nous augmenterons leurs moyens en cohérence avec l'accélération du dérèglement climatique, et **assurerons la présence continue des assureurs tout en limitant les surprimes et franchises.** Le Fonds Barnier, que la CCR qualifie de « *colonne vertébrale du financement de la prévention des risques naturels* », devra être significativement renforcé : **de 300 M€ en 2026, nous proposons 1 milliard d'euros en 2027**, ainsi qu'une hausse des plafonds d'aides.

2

À TERME, UNE SÉCURITÉ CLIMATIQUE.

En parallèle, un travail de concertation et de préparation sera mené, pour **aboutir, à terme, à un dispositif unique de Sécurité climatique, nouvelle branche de la Sécurité sociale.** Celle-ci aura pour objectif de refonder l'ensemble des protections face aux risques climatiques en élargissant les mécanismes de solidarité à la nation tout entière, en diversifiant les sources de financement.